

**Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2004/22/CE du Parlement européen et du Conseil sur les instruments de mesure<sup>(1)</sup>**

*[Retrait de la publication des références à des documents normatifs élaborés par l'OIML et de la liste des parties de ces documents correspondant aux exigences essentielles (conformément à l'article 16, paragraphe 3, de la directive)]*

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2011/C 33/02)

La publication de la référence<sup>(2)</sup> concernant les mesures de capacité à servir (annexe MI-008, Chapitre II) en relation avec le document OIML R29, édition 1979, est retirée.

---

<sup>(1)</sup> JO L 135 du 30.4.2004.

<sup>(2)</sup> JO C 269 du 4.11.2006, p. 1.